

viron 400 maîtrises, dirigées par autant de maîtres de chapelles, entretenues par les paroisses, les monastères, les chapitres des cathédrales et des collégiales. " Trente à quarante chanteurs, dit Hippolyte Réty, dans ses *Études historiques* sur le chant religieux, composaient en moyenne le personnel de chaque maîtrise, et le nombre des musiciens répandus dans tout le pays, s'élevait ainsi au total de 12 à 15,000, parmi lesquels se trouvaient environ 5,000 enfants de chœur.

Au commencement du siècle dernier, les maîtrises étaient encore les seules écoles où se formaient les artistes destinés à la musique profane. Elles fournirent des compositeurs, des instrumentistes, des chanteurs, tels que Gossec, Grétry, Lesueur, Boëldieu et Félicien David. Lablache nous a été donné par une maîtrise, et Duprez est sorti de la célèbre école religieuse de Choron. On peut citer, parmi les plus remarquables, les maîtrises de Marseille, Bordeaux, Montauban, Montpellier, Toulouse, Metz, Perpignan, Narbonne, etc., qui ont laissé parmi la population des souvenirs glorieux et impérissables. Leur influence était si grande, et elles contribuaient si largement à répandre, à développer le goût de l'art, qu'on rencontrait parfois, jusque dans des villages inconnus, de véritables artistes initiés à la musique des grands maîtres et capables de l'interpréter.

Que sont devenues ces admirables institutions ? La réponse est facile. Ici, comme ailleurs, la révolution française a fait main basse sur les biens qui constituaient leur dotation, s'est emparée de toutes leurs ressources, a chassé le clergé et fermé les écoles. C'est ainsi qu'elle a prouvé, en faisant du progrès à rebours, que l'Église est un éteignoir, et que la révolution seule a été un incomparable flambeau.

Ces assertions de sectaires n'eurent pas une longue vogue. Des hommes éminents regrettèrent ces ruines, et Napoléon Ier fut de ce nombre. Avec la hauteur de vues qui le distinguait, il songea, en rétablissant le culte public, à l'environner de l'éclat qu'il avait autrefois. Sa pensée se porta d'emblée sur les maîtrises, dont il sentit le vide et dont il désirait le rétablissement. Dans un rapport que lui présenta M. Portalis, ministre des cultes, le 19 avril 1807, il ne craint pas de dire, en parlant de ces grandes écoles : " Si, précédemment, il n'y avait pas d'autres institutions publiques pour l'enseignement de la musique vocale, c'est que non seulement les maîtrises suffisaient, mais c'est qu'en outre, il était reconnu qu'elles ne pouvaient être remplacées."

M. Portalis proposa à l'empereur le rétablissement des maîtrises. Mais, les premiers secours alloués pour cela furent si faibles, et les résultats tellement insuffisants, que la France continua de manquer de chanteurs et d'instrumentistes. Le gouvernement en fut justement ému, et, pour remédier à cette déplorable situation, M. Bigot de Préameneu, autre ministre des cultes, présenta à l'empereur, en conseil d'État, le 30 juin 1813, un